

MDxHealth SA

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

CAP Business Center
Zone Industrielle des Hauts-Sarts
Rue d'Abhooz 31
4040 Herstal, Belgique
TVA BE 0479.292.440 (RPM Liège, Division Liège)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE tenue le jeudi 31 mai 2018 à 10h00

Le 31 mai 2018, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de MDxHealth SA (la "Société") est tenue à l'adresse suivante: Regus Brussels Zuid-Midi Railway Station, Avenue Fonsny 46, box 59, 1060 Bruxelles, Belgique.

COMPOSITION DU BUREAU

L'assemblée générale annuelle des actionnaires est ouverte à 10h00 par Dr. Jan Groen, administrateur exécutif, Président faisant fonction, le Président du conseil d'administration étant empêché.

Conformément aux statuts de la Société, le Président faisant fonction désigne Mr. Jean-Michaël Scelso en qualité de secrétaire.

Sur proposition du Président faisant fonction, l'assemblée désigne les personnes suivantes parmi les actionnaires ou leurs représentants comme scrutateurs: Mr Jean-Marc Roelandt et Mr. Rudi Mariën.

Le Président faisant fonction constitue, ensemble avec le secrétaire et les scrutateurs, le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

En outre, les administrateurs suivants de la Société sont présents: Mr. Rudi Mariën.

Les membres suivants du management sont également présents à l'assemblée générale annuelle des actionnaires: Mr Jan Groen et Mr Jean-Marc Roelandt.

DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT FAISANT FONCTION

Le Président faisant fonction fait les déclarations suivantes à propos de la convocation et de la composition de l'assemblée.

Ordre du jour

Le Président faisant fonction expose que la présente assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour et les propositions de résolutions suivantes:

1. **Rapports sur les comptes annuels statutaires et sur les comptes annuels consolidés**

Communication et discussion (a) du rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017, (b) du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017, et (c) du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

2. **Approbation des comptes annuels statutaires**

Communication, discussion et approbation des comptes annuels statutaires (non consolidés) pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017 et approbation de l'affectation du résultat tel que proposé par le conseil d'administration.

Proposition de résolution: L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017 et d'approuver l'affectation du résultat annuel tel que proposé par le conseil d'administration.

3. Comptes annuels consolidés

Communication et discussion des comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

4. Décharge de responsabilité des administrateurs

Décharge de responsabilité des administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Proposition de résolution: L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder la décharge à chacun des administrateurs qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017 pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice social.

5. Décharge de responsabilité du commissaire

Décharge de responsabilité du commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Proposition de résolution: L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder la décharge au commissaire qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017 pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice social.

6. Rapport de rémunération

Communication, discussion et approbation du rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Proposition de résolution: L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

7. Renouvellement du mandat de Valiance Advisors LLP, représentée par son représentant permanent M. Jan Pensaert, en tant qu'administrateur non-exécutif

En tenant compte de l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération, le conseil d'administration recommande de renouveler le mandat de Valiance Advisors LLP, représentée par son représentant permanent M. Jan Pensaert, en tant qu'administrateur non-exécutif de la Société pour un nouveau terme de trois ans. Pour plus d'informations à propos de Valiance Advisors LLP, il est fait référence au rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Proposition de résolution: L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de Valiance Advisors LLP, représentée par son représentant permanent M. Jan Pensaert, en tant qu'administrateur non-exécutif de la Société pour un terme s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2021 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020. Le mandat de l'administrateur sera rémunéré tel qu'indiqué pour les administrateurs non-exécutifs dans le rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

h
2
f

8. Nomination de Hilde Windels SPRL, représentée par sa représentante permanente Mme Hilde Windels, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant

En tenant compte de l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération, le conseil d'administration recommande de confirmer la nomination de Hilde Windels SPRL, représentée par sa représentante permanente Mme Hilde Windels, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et l'article 2.3 du Code de gouvernance d'entreprise. Le 27 octobre 2017, le conseil d'administration a coopté Hilde Windels SPRL en tant qu'administrateur de la Société suite à la démission de Shaffar LLC, représentée par son représentant permanent M. Mark Shaffar. Hilde Windels SPRL continuera et complètera le mandat de Shaffar LLC, qui a été nommée pour un terme s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2020 et qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019. Mme Windels a vingt ans d'expérience dans le domaine de la biotechnologie et elle a déjà été administrateur de la Société de 2010 à 2011. Elle est actuellement membre du conseil d'administration d'EryTech SA et d'Ablynx SA, ainsi qu'administrateur exécutif de Biocartis SA. Auparavant, Mme Windels était CEO *ad interim* et Deputy CEO de 2015 à 2017 et CFO de 2011 à 2015 de Biocartis SA, elle était CFO indépendante pour plusieurs sociétés de biotechnologie privées, et CFO de Devgen SA de 1999 à 2008. Elle était également membre du conseil d'administration de Devgen SA et de FlandersBio ASBL. Mme Windels est titulaire d'un Master en Economie de l'Université de Louvain, Belgique.

Proposition de résolution: L'assemblée générale des actionnaires décide de confirmer la nomination par cooptation, suite à la démission de Shaffar LLC, de Hilde Windels SPRL, représentée par sa représentante permanente Mme Hilde Windels, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant, au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et l'article 2.3 du Code de gouvernance d'entreprise. Hilde Windels SPRL continuera et complètera le mandat de Shaffar LLC, qui a été nommée pour un terme s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2020 et qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019. Il apparaît des informations à la disposition de la Société et d'informations fournies par Mme Hilde Windels que tant Hilde Windels SPRL que Mme Hilde Windels satisfont aux critères applicables en matière d'indépendance. Le mandat d'administrateur sera rémunéré tel qu'indiqué pour les administrateurs non-exécutifs indépendants dans le rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

9. Nomination de Ahok SPRL, représentée par son représentant permanent M. Koen Hoffman, en tant que nouvel administrateur non-exécutif indépendant

En tenant compte de l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération, le conseil d'administration recommande de nommer Ahok SPRL, représentée par son représentant permanent M. Koen Hoffman, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant de la Société, au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et l'article 2.3 du Code de gouvernance d'entreprise, pour un terme de trois ans. M. Hoffman est un économiste avec plus de vingt-cinq ans d'expérience dans le secteur financier (investment banking) et détient des mandats d'administrateur dans différentes sociétés cotées. Il est CEO de Value Square SA, une société indépendante de gestion de patrimoine avec plus de 500 millions d'euros sous gestion, administrateur indépendant et président du conseil d'administration de la société cotée Fagron SA et administrateur indépendant et président du comité d'audit de Mithra Pharmaceuticals SA. De 2013 à 2016, M. Hoffman a été CEO de KBC Securities SA. Il a aussi été président du comité d'audit de Patria Finance, a.s. (République tchèque), membre du conseil d'administration d'Omnia Travel Belgium SA et responsable de tous les marchés de capitaux d'emprunt au sein de KBC Belgium SA. M. Hoffman est titulaire d'un master en économie appliquée de l'Université de Gand et a poursuivi un Master en General Management (MBA) à la Vlerick Management School en 1991.

Proposition de résolution: L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Ahok SPRL, représentée par son représentant permanent M. Koen Hoffman, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant de la Société, au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et l'article 2.3 du Code de gouvernance d'entreprise, pour une durée s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2021 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020. Il apparaît des informations à la disposition de la Société et d'informations fournies par M. Koen Hoffman que tant Ahok SPRL que M. Koen Hoffman satisfont aux critères applicables en matière d'indépendance. Le mandat d'administrateur sera rémunéré tel qu'indiqué

pour les administrateurs non-exécutifs indépendants dans le rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Convocations

Le Président faisant fonction déclare que, conformément à l'article 533 du Code des sociétés, les convocations pour la présente assemblée générale des actionnaires, reprenant entre autres l'ordre du jour, les résolutions proposées et d'autres informations requises par le Code des sociétés, ont été publiées trente (30) jours calendrier avant cette assemblée dans:

- le Moniteur belge du 27 avril 2018; et
- Le Soir du 27 avril 2018.

Des copies des publications sont présentées au bureau et paraphées par les membres du bureau. Celles-ci seront conservées dans les livres de la Société avec le procès-verbal de cette assemblée.

Le Président faisant fonction déclare que, conformément aux articles 533 et 535 du Code des sociétés, les avis de convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires ont également été envoyés par courrier au moins trente (30) jours calendrier avant la tenue de l'assemblée aux administrateurs de la Société, au commissaire de la Société, aux titulaires d'actions nominatives émis par la Société et aux titulaires de warrants.

Les pièces afférentes à ces convocations sont, à titre de preuve, présentées à l'assemblée pour consultation. Ces pièces seront annexées au présent procès-verbal en Annexe A et conservées avec le procès-verbal de cette assemblée dans les livres de la Société.

En outre, à partir du 27 avril 2018, la documentation suivante a été mise à la disposition du public et des titulaires de titres émis par la Société sur le site web de la Société (www.mdxhealth.com) ainsi qu'au siège social de la Société:

- la convocation à l'assemblée générale annuelle;
- les documents à soumettre à l'assemblée générale annuelle des actionnaires auxquels il est fait référence dans l'ordre du jour;
- un aperçu du nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation;
- un formulaire de participation pour les titulaires de titres émis par la Société;
- un formulaire de procuration pour permettre aux titulaires de titres émis par la Société d'être représentés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires à travers un mandataire; et
- une note explicative sur les sujets et les résolutions proposées à l'ordre du jour.

Les preuves seront conservées avec le procès-verbal de cette assemblée dans les livres de la Société. La Société n'a reçu aucune requête, telle que décrite dans le Code des sociétés, de la part d'actionnaires qui, seuls ou ensemble avec d'autres actionnaires, détiennent au moins 3% du capital social en vue de placer des sujets additionnels à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et/ou de proposer des projets de résolutions liés à des sujets qui ont été ou doivent être inclus dans l'ordre du jour.

Registre et liste de présence

La date d'enregistrement pour l'assemblée générale des actionnaires était le jeudi 17 mai 2018 à minuit (00h00 HAEC, heure avancées d'Europe centrale). Conformément à la législation applicable, seules les personnes qui sont titulaires de titres émis par la Société à la date d'enregistrement susmentionnée ont le droit de prendre part et, le cas échéant, de voter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Un registre a été préparé dans lequel, pour chaque actionnaire ayant notifié son intention de participer à l'assemblée, les informations suivantes ont été mentionnées: (i) l'identité de l'actionnaire et son domicile ou siège social, (ii) le nombre d'actions détenues à la date d'enregistrement, et (iii) une description des documents qui indiquent la détention d'actions à la date d'enregistrement. Ce registre est annexé au présent procès-verbal en Annexe B.

En outre, une liste de présence a aussi été établie, avec mention de (i) l'identité des actionnaires qui participent à l'assemblée, (ii) les domiciles ou sièges sociaux de ces actionnaires, (iii) le cas échéant, l'identité des mandataires de ces actionnaires, et (iv) le nombre d'actions que ces actionnaires détenaient à la date d'enregistrement et avec lesquelles ils prennent part au vote. La liste de présence indique également les administrateurs et le commissaire qui sont présents à l'assemblée, ainsi que les titulaires des warrants émis précédemment par la Société, présents ou représentés à l'assemblée. La liste de présence a été signée par les actionnaires, les administrateurs et le commissaire, ou leurs mandataires. Elle a également été signée, le cas échéant, par les titulaires des warrants ou leur(s) représentant(s) respectif(s) et indique, outre leur identité, le nombre et la nature des warrants détenus par eux. Elle est annexée au présent procès-verbal en Annexe C. Les éventuelles procurations y afférentes seront également conservées avec la liste de présence et le procès-verbal de cette assemblée dans les livres de la Société.

Le commissaire de la Société, BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL, est représenté à la présente assemblée par Mr. Gert Claes, réviseur d'entreprises.

La liste de présence et le registre sont présentés au bureau et sont par la suite arrêtés, paraphés et signés par les membres du bureau. Le registre et la liste de présence seront conservés dans les livres de la Société avec le procès-verbal de cette assemblée.

Tous les titulaires de titres émis par la Société présents ou représentés à l'assemblée repris dans le registre et les listes susmentionnées ont respecté les formalités afin d'être admis à l'assemblée générale annuelle des actionnaires conformément aux statuts de la Société, au Code des sociétés et tel qu'indiqué dans la convocation.

Les certificats qui furent déposés relativement aux actions dématérialisées, les lettres qui furent introduites relativement aux actions nominatives et, le cas échéant, les procurations soumises par les actionnaires seront conservés dans les livres de la Société avec le procès-verbal de cette assemblée.

Actions présentes

Le Président faisant fonction expose que le capital social de la Société s'élève à **EUR 47.813.068,45** et est représenté par **59.939.289** actions, sans valeur nominale, chacune représentant la même fraction du capital social de la Société. Sur base de la liste de présence susmentionnée et de la vérification de l'admission à l'assemblée générale annuelle des actionnaires, il apparaît que 10.374.998 actions au total ou 17,31 % des actions émises et existantes, sont présentes ou représentées à l'assemblée.

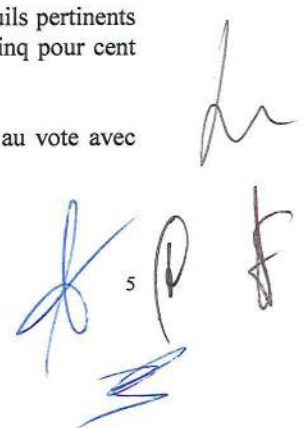
Droits de vote

Actions

Le Président faisant fonction expose que, conformément à l'article 545 du Code des sociétés, nul ne peut prendre part au vote d'une assemblée générale des actionnaires pour un nombre de voix supérieur à celui afférent aux titres dont il a notifié la possession et en a dûment informé la Société, au moins vingt (20) jours avant la date de l'assemblée, conformément aux articles 514 ou 515, alinéa premier du Code des sociétés.

Conformément à l'article 515 du Code des sociétés et à l'article 14 des statuts de la Société, les seuils pertinents pour une notification sont fixés à trois pour cent (3%), cinq pour cent (5%) et les multiples de cinq pour cent (5%) des droits de vote en circulation.

Pour l'ensemble des actionnaires présents ou représentés, il est établi que ceux-ci prennent part au vote avec toutes les actions qu'ils ont présentées.



Warrants

Le Président faisant fonction expose que, conformément à l'article 537 du Code des sociétés, les titulaires de warrants émis par la Société peuvent participer à la présente assemblée mais avec voix consultative seulement.

Quorum et vote

Conformément au Code des sociétés, il n'y a pas d'exigence de quorum pour la délibération et le vote sur les sujets repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Chacune des propositions de résolution sous les sujets repris à l'ordre du jour susmentionné sera adoptée si elle est approuvée à une majorité simple des voix valablement émises.

Chaque action donne droit à une voix.

Tiers admis à l'assemblée

Mis à part les titulaires de titres admis à l'assemblée, un certain nombre de personnes participe à l'assemblée, tels que certains membres du management de la Société ainsi que certains membres du personnel de la Société contribuant à l'organisation logistique de l'assemblée.

VÉRIFICATION DE LA CONVOCATION ET DE LA COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

Les déclarations susmentionnées du Président faisant fonction sont vérifiées et approuvées par tous les membres de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Ensuite, l'assemblée générale annuelle des actionnaires détermine et confirme qu'elle a été valablement convoquée et est valablement constituée et est autorisée à délibérer et voter sur les sujets repris à l'ordre du jour de l'assemblée.

DÉLIBÉRATION ET RÉSOLUTIONS

Sur proposition du Président faisant fonction, l'assemblée entame l'examen des sujets à l'ordre du jour.

Présentation des documents

Le Président faisant fonction résume les sujets à l'ordre du jour de l'assemblée.

Le Président faisant fonction présente à l'assemblée la documentation suivante qui a été mentionnée dans les premiers sujets de l'ordre du jour de l'assemblée:

- le rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017;
- le rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017;
- le rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017;
- les comptes annuels statutaires (non consolidés) pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017;
- les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017; et
- le rapport de rémunération.

Le Président faisant fonction déclare que ces documents ont été mis à la disposition des administrateurs, du commissaire et des titulaires de titres émis par la Société conformément aux statuts de la Société et au Code des sociétés. Le Président faisant fonction indique également que ces documents ont été mis à la disposition des

titulaires de titres émis par la Société et du public via le site web de la Société. Les documents concernés seront conservés dans les livres de la Société avec le procès-verbal de cette assemblée.

L'assemblée acte que la documentation a été présentée. L'assemblée décharge le Président faisant fonction de la lecture de la documentation qui a été présentée.

Le Président faisant fonction donne ensuite une brève explication du rapport de rémunération, qui doit être soumis pour approbation à l'assemblée générale.

Questions

Suite à la présentation susmentionnée, il est donné à l'assemblée l'opportunité de poser des questions relativement aux documents présentés à l'assemblée et aux sujets repris à l'ordre du jour de l'assemblée.

Délibération et votes

Ensuite, sur proposition du Président faisant fonction, l'assemblée générale procède à la délibération et aux votes relatifs à chaque sujet repris à l'ordre du jour.

Les sujets à l'ordre du jour sont traités individuellement.

1. Rapports sur les comptes annuels statutaires et sur les comptes annuels consolidés

Ce point à l'ordre du jour concerne la communication et discussion (a) du rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017, (b) du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017, et (c) du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

Le Président faisant fonction ordonne qu'une copie de ces documents soit annexée au présent procès-verbal en Annexe D.

Ce point à l'ordre du jour ne requiert pas de résolution.

2. Approbation des comptes annuels statutaires

Ce point à l'ordre du jour concerne la communication, discussion et approbation des comptes annuels statutaires (non consolidés) pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017 et approbation de l'affectation du résultat tel que proposé par le conseil d'administration.

Le Président faisant fonction ordonne qu'une copie de ce document soit annexée au présent procès-verbal en Annexe E.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à la majorité de 100%:

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017 et d'approuver l'affectation du résultat annuel tel que proposé par le conseil d'administration.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit:

- (a) Votes prononcés valides: 10.374.998 pour 59.939.289 actions, soit 17.31 % du capital social
- (b) Votes pour ladite résolution: 10.374.998
- (c) Votes contre ladite résolution: 0
- (d) Abstentions: 0

3. Comptes annuels consolidés

Ce point à l'ordre du jour concerne la communication et discussion des comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Le Président faisant fonction ordonne qu'une copie de ce document soit annexée au présent procès-verbal en Annexe F.

Ce point à l'ordre du jour ne requiert pas de résolution.

4. Décharge de responsabilité des administrateurs

Ce point à l'ordre du jour concerne la décharge de responsabilité individuelle de chaque administrateur en fonction des au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à la majorité de 96,80%:

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder la décharge à chacun des administrateurs qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017 pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice social.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit:

- (a) Votes prononcés valides: 10.374.998 pour 59.939.289 actions, soit 17.31 % du capital social
- (b) Votes pour ladite résolution: 10.043.198
- (c) Votes contre ladite résolution: 331.800
- (d) Abstentions: 0

5. Décharge de responsabilité du commissaire

Ce point à l'ordre du jour concerne la décharge de responsabilité du commissaire en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à la majorité de 96,80%:

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder la décharge au commissaire qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017 pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice social.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit:

- (a) Votes prononcés valides: 10.374.998 pour 59.939.289 actions, soit 17.31 % du capital social
- (b) Votes pour ladite résolution: 10.043.198
- (c) Votes contre ladite résolution: 331.800
- (d) Abstentions: 0

6. Rapport de rémunération

Ce point à l'ordre du jour concerne la communication, discussion, et approbation du rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à la majorité de 77,77 %:

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit:

- (a) Votes prononcés valides: 10.374.998 pour 59.939.289 actions, soit 17.31 % du capital social
- (b) Votes pour ladite résolution: 8.069.122
- (c) Votes contre ladite résolution: 2.305.876
- (d) Abstentions: 0

7. Renouvellement du mandat de Valiance Advisors LLP, représentée par son représentant permanent M. Jan Pensaert, en tant qu'administrateur non-exécutif

Ce point à l'ordre du jour concerne le renouvellement du mandat d'un administrateur.

En tenant compte de l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération, le conseil d'administration recommande de renouveler le mandat de Valiance Advisors LLP, représentée par son représentant permanent M. Jan Pensaert, en tant qu'administrateur non-exécutif de la Société pour un nouveau terme de trois ans. Pour plus d'informations à propos de Valiance Advisors LLP, il est fait référence au rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à la majorité de 96,80%:

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de Valiance Advisors LLP, représentée par son représentant permanent M. Jan Pensaert, en tant qu'administrateur non-exécutif de la Société pour un terme s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2021 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020. Le mandat de l'administrateur sera rémunéré tel qu'indiqué pour les administrateurs non-exécutifs dans le rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit:

- (a) Votes prononcés valides: 10.374.998 pour 59.939.289 actions, soit 17.31 % du capital social
- (b) Votes pour ladite résolution: 10.043.198
- (c) Votes contre ladite résolution: 331.800
- (d) Abstentions: 0

8. Nomination de Hilde Windels SPRL, représentée par sa représentante permanente Mme Hilde Windels, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant

Ce point à l'ordre du jour concerne la nomination d'un administrateur.

En tenant compte de l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération, le conseil d'administration recommande de confirmer la nomination de Hilde Windels SPRL, représentée par sa représentante permanente Mme Hilde Windels, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et l'article 2.3 du Code de gouvernance d'entreprise. Le 27 octobre 2017, le conseil d'administration a coopté Hilde Windels SPRL en tant qu'administrateur de la Société suite à la démission de Shaffar LLC, représentée par son représentant permanent M. Mark Shaffar. Hilde Windels SPRL continuera et complètera le mandat de Shaffar LLC, qui a été nommée pour un terme s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2020 et qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019. Mme Windels a vingt ans d'expérience dans le domaine de la biotechnologie et elle a déjà été administrateur de la Société de 2010 à 2011. Elle est actuellement membre du conseil d'administration d'EryTech SA et d'Ablynx SA, ainsi qu'administrateur exécutif de Biocartis SA. Auparavant, Mme Windels était CEO ad interim et Deputy CEO de 2015 à 2017 et CFO de 2011 à 2015 de Biocartis SA, elle était CFO indépendante pour plusieurs sociétés de biotechnologie privées, et CFO de Devgen SA de 1999 à 2008.

Elle était également membre du conseil d'administration de Devgen SA et de FlandersBio ASBL. Mme Windels est titulaire d'un Master en Economie de l'Université de Louvain, Belgique.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à la majorité de 96,80 %:

L'assemblée générale des actionnaires décide de confirmer la nomination par cooptation, suite à la démission de Shaffar LLC, de Hilde Windels SPRL, représentée par sa représentante permanente Mme Hilde Windels, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant, au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et l'article 2.3 du Code de gouvernance d'entreprise. Hilde Windels SPRL continuera et complètera le mandat de Shaffar LLC, qui a été nommée pour un terme s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2020 et qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019. Il apparaît des informations à la disposition de la Société et d'informations fournies par Mme Hilde Windels que tant Hilde Windels SPRL que Mme Hilde Windels satisfont aux critères applicables en matière d'indépendance. Le mandat d'administrateur sera rémunéré tel qu'indiqué pour les administrateurs non-exécutifs indépendants dans le rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit:

- (a) Votes prononcés valides: 10.374.998 pour 59.939.289 actions, soit 17.31 % du capital social
- (b) Votes pour ladite résolution: 10.043.198
- (c) Votes contre ladite résolution: 331.800
- (d) Abstentions: 0

9. Nomination de Ahok SPRL, représentée par son représentant permanent M. Koen Hoffman, en tant que nouvel administrateur non-exécutif indépendant

Ce point à l'ordre du jour concerne la nomination d'un administrateur.

En tenant compte de l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération, le conseil d'administration recommande de nommer Ahok SPRL, représentée par son représentant permanent M. Koen Hoffman, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant de la Société, au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et l'article 2.3 du Code de gouvernance d'entreprise, pour un terme de trois ans. M. Hoffman est un économiste avec plus de vingt-cinq ans d'expérience dans le secteur financier (investment banking) et détient des mandats d'administrateur dans différentes sociétés cotées. Il est CEO de Value Square SA, une société indépendante de gestion de patrimoine avec plus de 500 millions d'euros sous gestion, administrateur indépendant et président du conseil d'administration de la société cotée Fagron SA et administrateur indépendant et président du comité d'audit de Mithra Pharmaceuticals SA. De 2013 à 2016, M. Hoffman a été CEO de KBC Securities SA. Il a aussi été président du comité d'audit de Patria Finance, a.s. (République tchèque), membre du conseil d'administration d'Omnia Travel Belgium SA et responsable de tous les marchés de capitaux d'emprunt au sein de KBC Belgium SA. M. Hoffman est titulaire d'un master en économie appliquée de l'Université de Gand et a poursuivi un Master en General Management (MBA) à la Vlerick Management School en 1991.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à la majorité de 96,80%:

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Ahok SPRL, représentée par son représentant permanent M. Koen Hoffman, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant de la Société, au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et l'article 2.3 du Code de gouvernance d'entreprise, pour une durée s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2021 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020. Il apparaît des informations à la disposition de la Société et d'informations fournies par M. Koen Hoffman que tant Ahok SPRL que M. Koen Hoffman satisfont aux critères applicables en matière d'indépendance. Le mandat d'administrateur sera rémunéré tel qu'indiqué pour les administrateurs non-exécutifs

indépendants dans le rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit:

- (a) Votes prononcés valides: 10.374.998 pour 59.939.289 actions, soit 17.31 % du capital social
- (b) Votes pour ladite résolution: 10.043.198
- (c) Votes contre ladite résolution: 331.800
- (d) Abstentions: 0

Suite à l'approbation des résolutions indiquées aux points 7, 8 et 9, le conseil d'administration de la Société est composé de Dr. Jan Groen (jusqu'en 2021), Gengest SPRL (représentée par son représentant permanent M. Rudi Mariën) (jusqu'en 2021), Valiance Advisors LLP (représentée par son représentant permanent M. Jan Pensaert) (jusqu'en 2021), LabDx LLC (représentée par son représentant permanent M. Walter Narajowski) (jusqu'en 2020), Hasseltberg SPRL (représentée par sa représentante permanente Mme Ruth Devenyns) (jusqu'en 2020), Qaly-Co SPRL (représentée par son représentant permanent Dr. Lieve Verplancke) (jusqu'en 2021), Hilde Windels SPRL (représentée par sa représentante permanente Mme Hilde Windels) (jusqu'en 2020) et Ahok SPRL (représentée par son représentant permanent M. Koen Hoffman) (jusqu'en 2021).

* * *

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés et plus aucun sujet n'étant soulevé par les actionnaires, la séance est levée à 10h30 par le Président faisant fonction.

Le présent procès-verbal est signé en trois exemplaires originaux par tous les membres du bureau, le commissaire et les actionnaires ou leur mandataire, ainsi que les titulaires de warrants qui en font la demande.



11

Par:

Dr. Jan Groen
Président faisant fonction

Par:

M. Jean-Michaël Scelso
Secrétaire

Par:

M. Rudi Mariën
Scrutateur

Par:

M. Jean-Marc Roelandt
Scrutateur

Par:

BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL,
représentée par Mr. Gert Claes, réviseur
d'entreprises
Commissaire

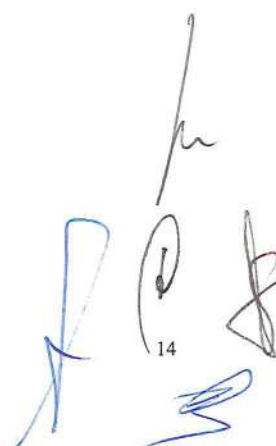
ANNEXE A

PIECES AFFERENTES AUX CONVOCATIONS

h
P
13
A
S

ANNEXE B

REGISTRE

Handwritten signatures and a stamp. The stamp is circular with the number 14 inside. There are several signatures in blue and black ink.

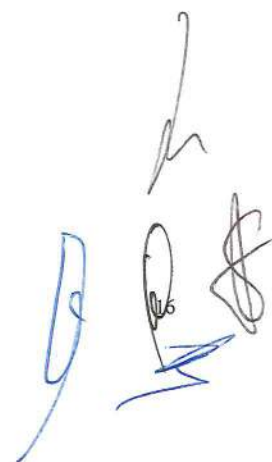
ANNEXE C

LISTE DE PRESENCE - PROCURATIONS

h
15
[Signatures]

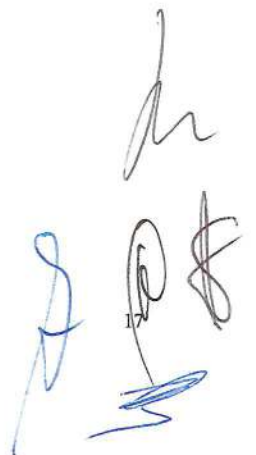
ANNEXE D

COPIE (A) DU RAPPORT ANNUEL COMBINÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS ET LES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES (NON CONSOLIDÉS) DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE SOCIAL CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017, (B) DU RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES (NON CONSOLIDÉS) DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE SOCIAL CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017, ET (C) DU RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE SOCIAL CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

Three handwritten signatures in blue ink are located in the bottom right corner of the page. The signatures are stylized and appear to be of different individuals.

ANNEXE E

COPIE DES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES (NON CONSOLIDÉS) POUR L'EXERCICE SOCIAL CLÔTURÉ AU 31
DÉCEMBRE 2017

Handwritten signatures in blue ink, consisting of several stylized, overlapping marks.

ANNEXE F

COPIE DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE SOCIAL CLÔTURÉ LE 31
DÉCEMBRE 2017

2
18

The bottom right corner of the page contains several handwritten signatures and initials in blue ink. There is a large, stylized '2' at the top, followed by a signature that looks like 'L'. Below these are three more signatures: one on the left, one in the middle, and one on the right. The number '18' is written in the center, below the middle signature. At the bottom right, there is another signature.

ANNEXE G

NOTE EXPLICATIVE

h
208
N